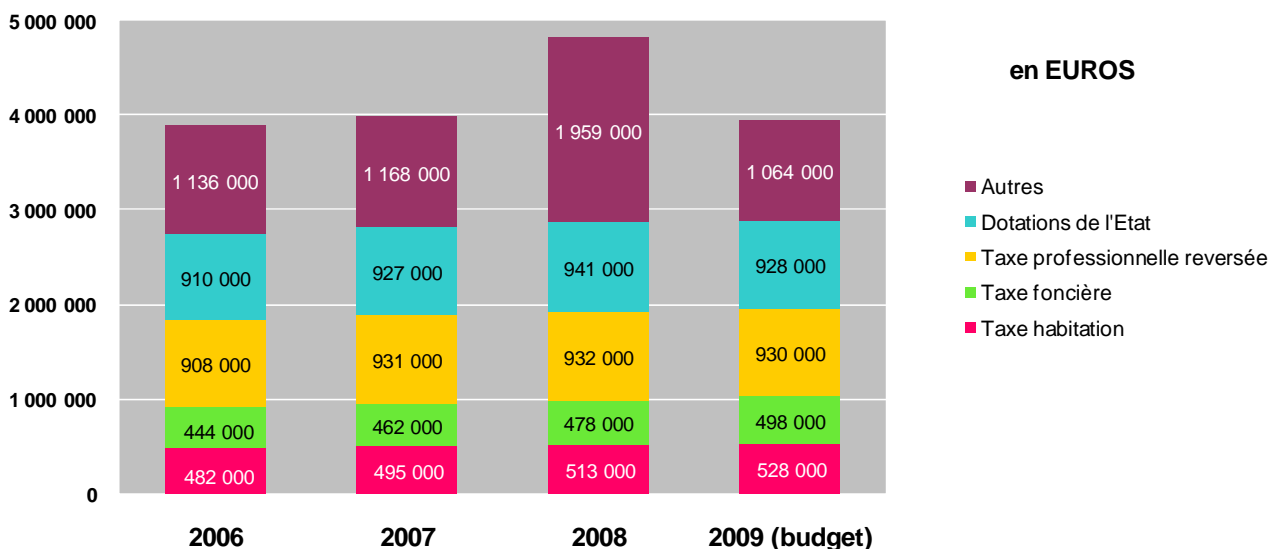


LE BUDGET

Le budget communal s'organise avec une section de fonctionnement (recettes et dépenses de fonctionnement courant) et une section d'investissement (réalisation et financement d'équipements). Le principe d'équilibre du budget impose que les recettes soient au moins égales aux dépenses et interdit d'emprunter pour assurer le remboursement des emprunts en cours.

L'équilibre du budget pour 2009 est principalement marqué par le report d'excédents des exercices précédents pour 1,5 million € (dont 600 000 € de recette exceptionnelle encaissée en 2008). Cette réserve peut être utilisée pour couvrir des dépenses de fonctionnement ou assurer le financement d'investissements.

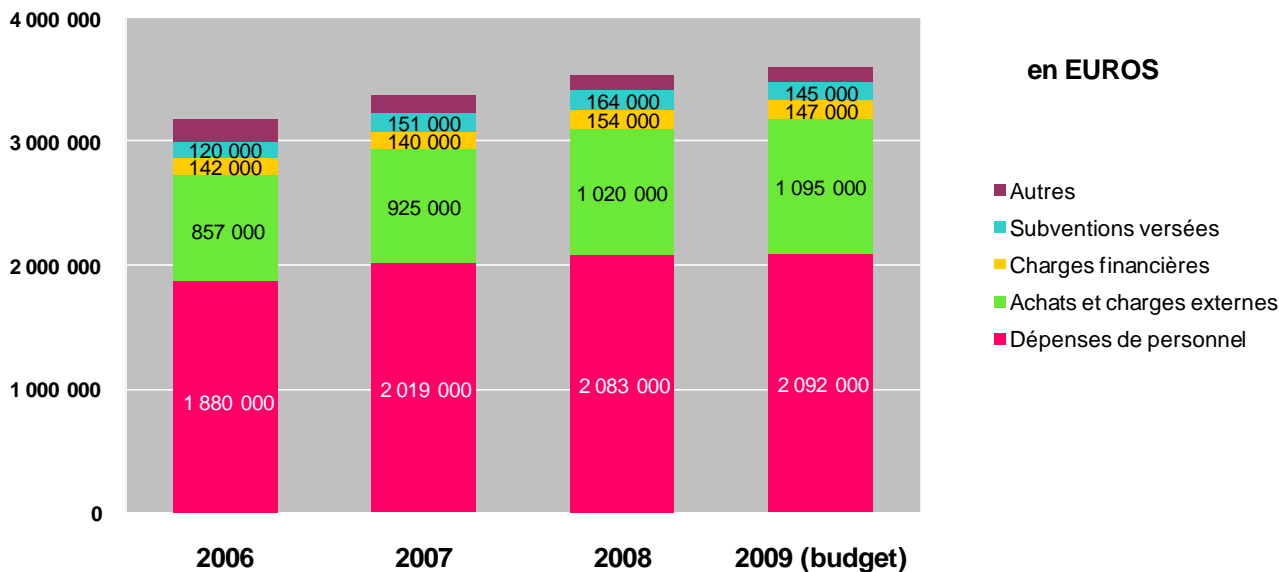
Des recettes de fonctionnement stables autour de 4 millions €.



Les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière et taxe professionnelle) représentent 50 % des recettes de fonctionnement et les dotations de l'Etat un peu moins d'un quart.

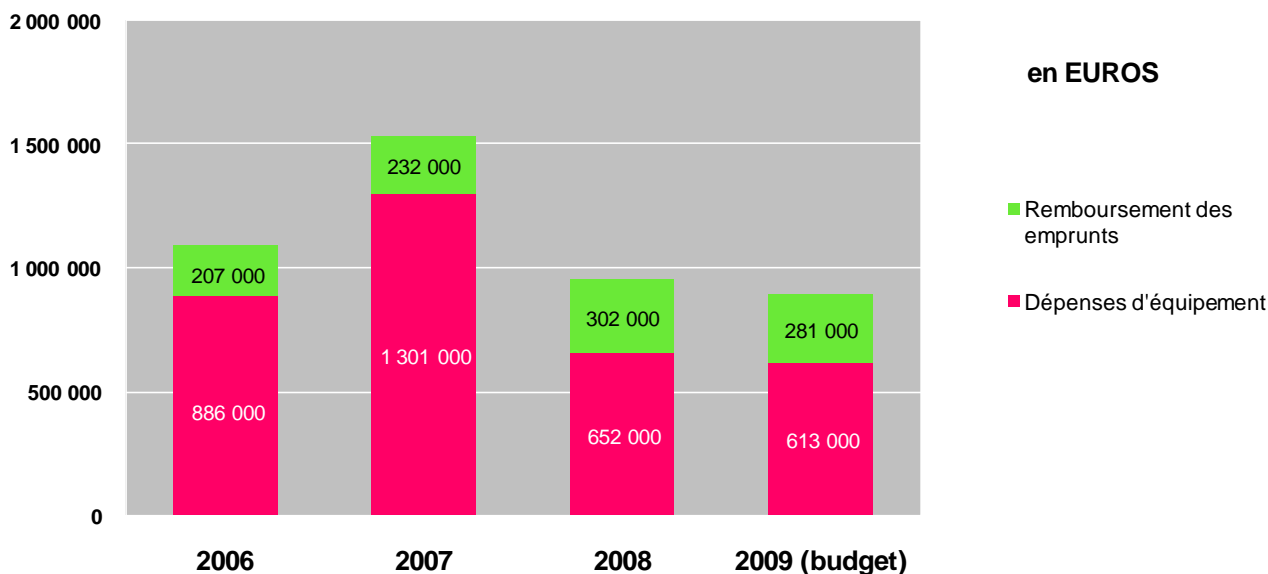
La recette exceptionnelle (droits de mutation sur la vente d'un bâtiment industriel) encaissée en 2008 est comprise dans la catégorie « autres » (1 959 000 € en 2008).

Des dépenses en progression continue avec une part importante des dépenses de personnel (58 %).



En 2009, les intérêts des emprunts (charges financières) coûteront 147 000 € et les subventions versées aux associations et au CCAS représenteront 145 000 €.

Les dépenses d'investissement se répartissent entre des dépenses d'équipement et le remboursement des emprunts



En 2008, près d'un tiers des dépenses d'équipement inscrites au budget n'ont pas été réalisées. En 2008 et 2009, le remboursement des emprunts en capital représente environ la moitié des dépenses d'équipement.

Les principales dépenses d'équipement prévues en 2009 concernent :

- la construction d'un abri pour les poneys : 120 000 € du budget 2008 + 30 000 € au budget 2009
- la construction d'une salle festive : 100 000 € au budget 2009 (le coût total est estimé à plus d'1 million €)
- l'aménagement de l'accès de l'église pour les personnes handicapées (50 000 € du budget 2008 + 40 000 € au budget 2009)
- le désamiantage des chaufferies des écoles V. Hugo : 80 000 €
- la réfection de deux courts de tennis extérieurs : 70 000 €